

**PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 18 MARS 2025 A 18H**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L’an deux mille vingt-cinq et le mardi 18 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - JEAN Alexandra –BLANCHARD Patrick – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric.

**Procurations** : RUBIS Quentin donne procuration à JEAN A. - CARMINATI Antoinette donne procuration à JOSSIN A. – PIRE Sébastien donne procuration à AYME S.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommé secrétaire : LAVINA Bernard

**QUESTION 1**

Rapporteur : M le Maire  
Approbation du procès-verbal et des délibérations du Conseil Municipal du mardi 11 février 2025  
Pas d’intervention.  
Unanimité

**QUESTION 2**

Rapporteur : M LAVINA 1<sup>er</sup> Adjoint  
Vote du compte administratif 2024  
Pas d’intervention  
Unanimité

**QUESTION 3**

Rapporteur : M le Maire  
Vote du compte de gestion 2024 du receveur  
Intervention : P. BLANCHARD  
Unanimité

**QUESTION 4**

Rapporteur : M le Maire  
Affectation du résultat 2024  
Interventions : P. BLANCHARD – B. LAVINA  
Unanimité

**QUESTION 5**

Rapporteur : M le Maire  
Vote des taux 2025  
Pas d’intervention.  
Unanimité

Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**

04 66 50 01 54

**Email**

accueil@lirac.fr

**Site internet**

www.lirac.fr

SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 18 MARS 2025

A 18H

2/2

QUESTION 6

Rapporteur : M le Maire  
Vote du Budget Primitif 2025

Interventions : B. LAVINA – A. BROUARD – A. JEAN – S. BOINEAU

Unanimité

QUESTION 7

Rapporteur : M le Maire

Délibération portant souscription d’un emprunt auprès du Crédit  
Agricole

Interventions : A. BROUARD – B. LAVINA

Unanimité

QUESTION 8

Questions diverses

La séance est levée à 19H30

Le Secrétaire  
Bernard LAVINA

Le Maire  
Cédric CLEMENT



Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**

04 66 50 01 54

**Email**

accueil@lirac.fr

**Site internet**

www.lirac.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 08-2025**

Nature de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires

**Séance du 18 mars 2024**

DÉPARTEMENT DU GARD  
 Arrondissement de Nîmes  
 Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 18 mars à dix-huit heures,  
 Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - JEAN Alexandra - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric.

**Procurations** : RUBIS Quentin donne procuration à JEAN A. - CARMINATI Antoinette donne procuration à JOSSIN A. - PIRE Sébastien donne procuration à AYME S.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommé secrétaire : LAVINA Bernard

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3 procurations

Date de la convocation
<b>12/03/2025</b>

Date d'affichage
<b>12/03/2025</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

**OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LAVINA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par Monsieur Cédric CLEMENTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président pour présider au vote du Compte Administratif,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,  
 Considérant que Monsieur Bernard LAVINA, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,  
 Considérant que Monsieur Cédric CLEMENTE, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Bernard LAVINA, pour le vote du Compte Administratif,  
 Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,  
 Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2024, arrêté comme suit :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	768 035,82	G	846 062,02
	Section d'investissement	B	952 005,13	H	1 163 647,40
+					
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) (si déficit)	C	0,00	I	354 564,08
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	D	0,00	J	186 516,53
+					
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	1 720 040,95	=G+H+I+J	2 550 790,03
+					
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 191 606,00	L	844 688,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	1 191 606,00	=K+L	844 688,00
+					
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	768 035,82	=G+I+K	1 200 626,10
	Section d'investissement	=B+D+F	2 143 611,13	=H+J+L	2 194 851,93
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	2 911 646,95	=G+H+I+J+K+L	3 395 478,03

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 • **APPROUVE** le Compte Administratif 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Le 1<sup>ER</sup> adjoint, Bernard LAVINA



Village authentique



Mairie de Lirac  
 65, rue du Pont du Nizon  
 30126 Lirac

Téléphone accueil  
 04 66 50 01 54

Email  
 accueil@lirac.fr

Site internet  
 www.lirac.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 09-2025**

Nature de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires

**Séance du 18 mars 2025**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 18 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - JEAN Alexandra - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric.

**Procurations** : RUBIS Quentin donne procuration à JEAN A. - CARMINATI Antoinette donne procuration à JOSSIN A. - PIRE Sébastien donne procuration à AYME S.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommé secrétaire : LAVINA Bernard

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3 procurations

Date de la convocation
12/03/2025

Date d'affichage
12/03/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

Le Maire,  
Cédric CLEMENTE



Délibération n°09/2025

**Résultats budgétaires de l'exercice**

60500 - LIRAC -

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 754 973,39	1 210 186,48	3 965 159,87
Titres de recette émis (b)	1 163 647,40	847 724,02	2 011 371,42
Réductions de titres (c)		1 662,00	1 662,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 163 647,40	846 062,02	2 009 709,42
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 754 973,39	1 210 186,48	3 965 159,87
Mandats émis (f)	952 005,13	768 404,64	1 720 409,77
Annulations de mandats (g)		368,82	368,82
Dépenses nettes (h = f - g)	952 005,13	768 035,82	1 720 040,95
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	211 642,27	78 026,20	289 668,47
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 19/03/2025

ID 030-213001498-20250318-DEL09\_2025-BF

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60500 - LIRAC -

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	186 516,53		211 642,27		398 158,80
Fonctionnement	354 564,08		78 026,20		432 590,28
<b>TOTAL I</b>	<b>541 080,61</b>		<b>289 668,47</b>		<b>830 749,08</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>541 080,61</b>		<b>289 668,47</b>		<b>830 749,08</b>

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 19/03/2025

ID 030-213001498-20250318-DEL09\_2025-BF

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 10-2025**

Nature de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires

**Séance du 18 mars 2025**

DÉPARTEMENT DU GARD  
 Arrondissement de Nîmes  
 Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 18 mars à dix-huit heures,  
 Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - JEAN Alexandra -BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric.

**Procurations** : RUBIS Quentin donne procuration à JEAN A. - CARMINATI Antoinette donne procuration à JOSSIN A. - PIRE Sébastien donne procuration à AYME S.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommé secrétaire : LAVINA Bernard

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE, Maire de la Commune, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	186 516,53		211 642,27	1 191 606,00 844 688,00 €	-346 918,00	51 240,80
FONCTIONNEMENT	354 564,08		78 026,20			432 590,28

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024</b>	432 590,28
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	432 590,28
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	0,00
<b>Pour mémoire</b>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne R001	398 158,80
<b>EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	483 831,08 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire, Cédric CLEMENTE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3 procurations

Date de la convocation
12/03/2025

Date d'affichage
12/03/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

Village authentique



Mairie de Lirac

65, rue du Pont du Nizon  
 30126 Lirac

Téléphone accueil

04 66 50 01 54

Email

accueil@lirac.fr

Site internet

www.lirac.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 11-2025**

**Nature de l'acte : 7.2 Vote des taux des contributions directes et des exonérations**

**DÉPARTEMENT DU GARD**  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

**Séance du 18 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 18 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - JEAN Alexandra - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric.

**Procurations** : RUBIS Quentin donne procuration à JEAN A. - CARMINATI Antoinette donne procuration à JOSSIN A. - PIRE Sébastien donne procuration à AYME S.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommé secrétaire : LAVINA Bernard

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3 procurations

Date de la convocation
12/03/2025

Date d'affichage
12/03/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

**OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2025**

Monsieur LAVINA, Adjoint aux finances et ressources humaines, rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la TH, sauf sur les résidences secondaires, et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versée par l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour 2025, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taux (global) de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à **42.50 %**
- Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à **93.67 %**
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à **9,10 %**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide de maintenir** les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 soit :
  - Taux (global) de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à **42.50 %**
  - Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à **93.67 %**
  - Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à **9,10 %**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

Le Maire,  
Cédric CLEMENTE

**Délibération n°11/2025**





COMMUNE : **149 LIRAC**  
 ARRONDISSEMENT : **30 NIMES**  
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE BAGNOLS SUR CEZE**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025  
 Reçu en préfecture le 19/03/2025  
 Publié le 19/03/2025  
 ID : 030-213001498-20250318-DEL 11\_2025 BF

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

**FINANCES PUBLIQUES**

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 103 966	42,50	121,83	1 144 000	486 200	42,50	486 200
Taxe foncière non bâties (TFNB)	52 924	93,67	173,52	53 500	50 113	93,67	50 113
Taxe d'habitation (TH)	180 329	9,10	49,19	138 700	12 622	9,10	12 622
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	<b>548 935</b>			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**Aide au calcul des taux par variation proportionnelle :** il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	548 935 = 1.000000		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe d'habitation (TH)	548 935		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025**

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	71 143			6 220	0	0	- 112 491	-35 128
								11

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025**

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	548 935	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-35 128	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	513 807
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

A NIMES

Le 14 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,  
**CHRISTINE BESSOU-NICAISE**

Le 18/03/2025

Pour la Commune,



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 12-2025**

Nature de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires

**Séance du 18 mars 2025**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 18 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - JEAN Alexandra - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric.

**Procurations** : RUBIS Quentin donne procuration à JEAN A. - CARMINATI Antoinette donne procuration à JOSSIN A. - PIRE Sébastien donne procuration à AYME S.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommé secrétaire : LAVINA Bernard

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3 procurations

Date de la convocation
12/03/2025

Date d'affichage
12/03/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

**OBJET : VOTE BUDGET PRINCIPAL 2025**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,  
Vu l'instruction M57,  
Vu le Compte Administratif 2024 et le Compte de gestion 2024 du budget principal ainsi que l'affectation du résultat,  
Vu le projet du Budget Primitif 2025  
Vu l'état de la dette,  
Vu l'état des subventions et des participations,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :**

- **Le Budget Primitif 2025**, en annexe, qui intègre d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2024.
- **Le Budget Primitif 2025** adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, présente un équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et un équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement	1 265 461.28 €
Section d'investissement	2 233 125.82 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Cédric CLEMENTE

Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

**Délibération n°12/2025**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 041 519,82	990 279,02

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 191 606,00	844 688,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 398 158,80

= =

Total de la section d'investissement (2)	2 233 125,82	2 233 125,82
--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 265 461,28	832 871,00

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 432 590,28

= =

Total de la section de fonctionnement (3)	1 265 461,28	1 265 461,28
---	--------------	--------------

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>3 498 587,10</b>	<b>3 498 587,10</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 13-2025**

Nature de l'acte : 7.3 Emprunts

Séance du 18 mars 2025

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 18 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - JEAN Alexandra - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric.

**Procurations** : RUBIS Quentin donne procuration à JEAN A. - CARMINATI Antoinette donne procuration à JOSSIN A. - PIRE Sébastien donne procuration à AYME S.

**Absente** : DUROU Marion

A été nommé secrétaire : LAVINA Bernard

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3 procurations

Date de la convocation
12/03/2025

Date d'affichage
12/03/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU C.A. L.R**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement de l'opération « Travaux d'Aménagement de la RD26 », il est opportun de recourir à un emprunt, à hauteur de 200 000 €.

Cet emprunt figure au Budget prévisionnel 2025.

Deux établissements bancaires ont été consultés, depuis an, et un seul s'est déplacé en mairie afin de faire une offre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole Languedoc un emprunt d'un montant de 200 000,00 €, dont le remboursement s'effectuera sur une durée de 20 ans.  
Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :
  - Prêt à taux fixe 3.98 %
  - Frais de dossier : 0,15 %
- Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

Le Maire,  
Cédric CLEMENTE

Delibération n°13/2025